Maintien des services postaux—Loi

aux lettres de rue a été incendiée. Lundi, à Québec, sept grévistes ont été arrêtés alors que des camions et des remplaçants entraient dans l'établissement et un peu plus tard, quatre gardiens de sécurité ont été attaqués par des grévistes. Vendredi, à Toronto, un agent de police qui tentait d'ouvrir la voie à un autobus a été renversé. Les vitres d'autobus transportant des remplaçants ont été fracassées, et un cadre a été attaqué par des grévistes. A Windsor, vendredi soir, 50 grévistes ont lancé des pierres. A Sudbury, l'automobile d'un client a été endommagé par des grévistes. Samedi, deux membres du syndicat ont été arrêtés à Ottawa, l'un pour violation de propriété et l'autre, pour avoir fracassé une vitre. A Toronto, à l'établissement de traitement des lettres de l'Est, deux remplacants ont été blessés lorsque les vitres de l'autobus dans lequel ils se trouvaient ont été fracassées à l'aide de pierres. Un piqueteur a menacé une surveillante au moyen d'une poutre en flammes. Treize remplaçants ont dû être hospitalisés après s'être assis sur de l'acide de batterie qu'on avait mis sur les chaises dans diverses zones de repos. Dans une installation de traitement en vrac, quatre gestionnaires ont été pourchassés par des grévistes. Ils ont été sérieusement ébranlés. Un entrepreneur régulier de la Société canadienne des Postes s'est vu offrir 1 000 \$ pour accrocher la mauvaise remorque ou prendre avec la remorque et aller déverser le courrier à l'installation de traitement en vrac de Toronto. A Windsor, samedi après-midi, les grévistes ont fait faire le piquet à des enfants pour empêcher des véhicules d'accéder aux installations ou d'en sortir. Peu après, un inspecteur des Postes a été attaqué par des grévistes alors qu'il traversait le piquet de grève. Dimanche, à Toronto, plus de 200 employés remplaçants ont préféré passer la nuit au centre principal sud au lieu de traverser des piquets de grève non contrôlés. Ils étaient prêts à assurer l'équipe de jour lundi. Dans les Prairies, vendredi, la poste de Saskatoon a fait l'objet d'une menace d'attaque à la bombe.

Il en a été de même samedi à Winnipeg. A Edmonton, le pare-brise d'une voiture des Postes et d'un employé de sécurité a été brisé. Dimanche, un camion des Postes n'a pas pu pénétrer dans l'installation de Calgary car il n'y avait aucun policier sur place. Lundi, à Brandon, un gréviste armé d'une batte a cassé le rétroviseur d'un autobus. Lundi à Windsor, un remplaçant ontarien a été attaqué alors qu'il attendait le bus pour se rendre au centre de tri du courrier. A Kitchener, un remplaçant a été blessé lorsque quelqu'un a lancé une pierre par la fenêtre de l'autobus. Vendredi, à Port Alberni, sur la côte Ouest, un client des Postes s'est battu à coups de poing avec un piqueteur et a obligé un entrepreneur des services routiers à prendre le fossé. A New Westminster, on a vu des piquets de grève verser du sable dans le réservoir d'essence d'un camion. Dimanche, à Port Moody, un remplaçant a été attaqué lorsqu'il essayait de franchir les piquets de grève. Il a été aidé par le gérant de district, que l'on a fait tomber par terre. Des piquets de grève ont été mis en place dans les bureaux auxiliaires; ces entreprises indépendantes n'ont rien à voir dans le conflit entre le syndicat des postiers et Postes Canada. Dimanche, à Victoria, deux gérants de Postes Canada ont été frappés au moyen de panneaux de piquetage. Lundi, à Vancouver, on a

empêché un convoi d'autobus transportant des remplaçants d'accéder à l'établissement postal de Vancouver en lui bloquant le passage au moyen d'un trolleybus dont on avait coupé les cables. A Victoria, un remplaçant a été attaqué par un piqueteur.

(1150)

Mme Copps: J'invoque le Règlement. Madame la Présidente, si vous consultez le Règlement, vous verrez qu'il est interdit de lire de longues listes à la Chambre. Peut-être pourriez-vous faire respecter cette interdiction.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le ministre va certainement poursuivre et nous en dire plus lorsqu'il aura énuméré sa liste. Je pense qu'elle est tout à fait en rapport avec ce débat et je n'ai pas l'intention de mettre un terme au débat pour le moment.

M. Andre: Cette liste vise à bien faire comprendre à la Chambre, au public et à la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps), qui vient de quitter la Chambre...

La président suppléante (Mme Champagne): Le ministre connaît certainement l'article du Règlement interdisant la député de mentionner la présence ou l'absence de ses collègues à la Chambre. C'est la deuxième fois que le ministre le fait au cours de son discours. Je lui demanderais de ne pas recommencer.

M. Andre: Merci, madame la Présidente, et je signale que la députée est revenue.

Mme Copps: Même si la Présidente a décidé d'autoriser le ministre à poursuivre la lecture de la liste, le ministre voudra sans doute se conformer à l'article du Règlement l'obligeant à déposer les documents dont il fait ainsi la lecture. Je demanderai au ministre, par l'entremise de la présidence, de bien vouloir déposer ce document.

M. Andre: J'ai lu entièrement le document, mais si la députée ne veut pas attendre la publication du hansard, elle peut prendre connaissance de ce que je viens de lire. Je n'y vois pas d'inconvénient.

Mme Copps: Sauf erreur, le ministre est tenu de déposer le document. Je l'ai vu bien clairement lire un document et le citer abondamment. Avant qu'il n'en enlève certaines pages qu'il préfèrerait ne pas rendre publiques, ainsi que je le vois faire de la version brochée, le ministre pourrait-il déposer le document ainsi que le Règlement l'y oblige.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence a entendu le ministre déclarer qu'il était prêt à déposer le document dont il a lu un extrait. Le ministre a la parole.

M. Andre: Nous nous apprêtons à discuter un rappel au Règlement à savoir si je suis tenu de déposer mes notes et ce qui constitue un document. Ce sont là des notes qui ont été préparées à mon intention sur ce qui s'est produit. Aucune disposition du Règlement ne m'oblige à déposer mes notes.

Mme Copps: Que si!